



Décision du Président n° 1-20221104-111

Objet : Attribution du marché n° 2022-309-911-03

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/07/2020 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat ;

Considérant que l'objet de la présente décision entre dans le champ d'application de cette délégation ;

DECIDE

Article 1^{er} :

L'attribution du marché public pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réservoir d'Hénencourt et l'abandon du réservoir de Baizieux avec pose d'un surpresseur est attribué à VERDI Ingénierie pour un montant de 15 400,00 € HT.

Article 2 :

Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Président à la prochaine séance du Bureau Communautaire.

Article 3 :

En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le Maire ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 :

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Corbie, le 04 novembre 2022

Le Président,



Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 080-248000499-20221104-1_20221104_111-AU



PROJET DE DÉLIBÉRATION

du 11 novembre 2022

11

